N° 3186 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 7 Mars 1897

LE REVEIL DE ROUBAIX-TOURCOING

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LE REVEIL

« Il ne faut pas se méprendre sur la portée de la séance d'aujourd'hui, nous disait tout à l'heure un député indépendant : cette portée est considérable. M. Hémon a biffé l'esprit nouveau de Spuller; nous avons reculé de dix ans; une nouvelle ère de guerre religieuse vient de s'ouvrir. »

C'est le correspondant parisien de la *Dépêche* qui apprécie ainsi le vote, par la Chambre, de l'enquête sur l'élection de M. Fabié Gayrand.

Et notre confrère a grandement raison. Cette séance aura certainement pour conséquence une nouvelle orientation de la majorité républicaine. La Chambre, où existait, depuis de trop longs mois une majorité gouvernementale composée de républicains modérés, de monarchistes et de ralliés, s'est ressaisie tout à coup. Le vieil esprit libéral et démocratique de nos représentants s'est réveillé à la voix de M. Hémon. Les républicains ont aperçu, enfin, le danger auquel ils glissaient, entraînés sur la pente fatale des concessions aux cléricaux.

Et une protestation généreuse s'est échappée de leurs poitrines, à la pensée qu'ils pourraient approuver de leurs votes la main-mise, chaque jour grandissante, *du cléricalisme sur la République.*

La « faiblesse » et la « complicité » des gouvernements, si vêhémentement et si sévèrement dénoncées par M. Hémon, ont soudain éclaté à tous les yeux.

Et une majorité de 339 républicains s'est formée pour ordonner l'enquête. Et 310 voix ont décidé l'affichage, dans toutes les communes de France, de l'admirable discours de M. Hémon.

La majorité minoritaire d'hier était du coup dissoute. Les ralliés se voyaient exécutés et répudiés. Et les républicains, trop souvent divisés, se retrouvaient unis dans une solennelle affirmation des idées pour lesquelles ils ont si longtemps combattu.

Ce qui donne à cette manifestation de la politique républicaine toute son importance et toute sa signification, c'est qu'elle a été absolument spontanée ; c'est que non-seulement elle n'était pas prévue, mais encore que cinq minutes avant que M. Hémon ne montât à la tribune, tout le monde était absolument convaincu que l'enquête serait repoussée et l'élection de M. Gayraud validée à une grande majorité.

Depuis plusieurs jours, tous les journaux *modérés* et ministériels s'évertuaient à combattre les conclusions du rapport de M. Isambert. L'ancien collaborateur et intime ami de Gambetta servait de cible aux traits d'esprit des rédacteurs du *Figaro*, du *Journal des Débats* et de la *République française*.

Ne s'était-il pas avisé de découvrir dans l'élection de Brest, la preuve d'une ingérence cléricale telle que nul l'Empire, ni la Restauration même, n'en avaient toléré de pareille?

L'ingérence cléricale !... Quel style « pompier », mes amis ! Et comme nos spirituels confrères se sont fait des gorges chaudes, aux dépens de M. Isambert ! On l'en a, du coup, traité de « pontife », de « vieille barbe » et, suprême injure, de « Homais » !

Le journal de M. Méline, la *République française*, accusait les « radicaux », en demandant l'enquête, de chercher « un vain prétexte, pour provoquer la plus détestable des agitations politiques et religieuses. »

« Est-ce que M. Isambert, écrivait-elle il y a deux jours, aurait la prétention de se transporter à Rome, avec sa commission d'enquête, pour interroger la « curie romaine? » Ce qu'il a voulu prouver, c'est une longue polémique, une discussion agitée, c'est ressusciter des querelles qui commençaient à s'apaiser. Voilà pourquoi il a proposé une vaste enquête, non-seulement sur l'élection de Brest, qui est seule en cause, mais sur l'organisation du clergé, sur le pape, sur la curie romaine et tout ce qui s'en suit! La Chambre ne le suivra pas dans une voie pareille. »

Et l'organe du Président du Conseil faisait cette déclaration qui, de sa part, mérite d'être relevée : « Les modérés, plus logiques que les radicaux, prétendent assurer la liberté du vote par des mesures plus générales que l'interdiction faite au clergé de s'occuper des élections. »

Quelles mesures? La *République française* ne le disait pas. Mais elle ne craignait pas d'abandonner ainsi publiquement la doctrine que tous les gouvernements, même les gouvernements monarchiques, ont jusqu'ici défendue, de l'interdiction au clergé de compromettre son ministère dans les luttes politiques.

On peut juger par là de l'état d'esprit des modérés quand M. Isambert vint, à la tribune de la Chambre, soutenir les conclusions de son rapport.

Mais, soudain, M. Hémon apparut. Ce n'était point un « radical », celui-là — car pour la *République française* de M. Méline, l'ancien rédacteur en chef de la *République française* de Gambetta, est un « radical sectaire » — c'était un modéré, un des membres les plus fidèles et les plus dévoués de la majorité ministérielle.

Et, à son discours, un revirement se fit peu à peu sur les bancs du centre. Les mêmes députés qui accueillaient, un instant auparavant, hostiles et goguenards, les révélations de M. Isambert sur le pâtiel clérical, commencèrent de s'émouvoir au tableau saisissant que fit M. Hémon de l'action et de l'organisation électorales du clergé dans son département.

Et les applaudissements éclatèrent, de plus en plus nourris, de plus en plus chaleureux, gagnant, de proche en proche, jusqu'aux députés les plus modérés, ceux-là même qui soutenaient le plus énergiquement, la veille encore, la nécessité de l'alliance à droite. Et les acclamations de quatre cents républicains saluèrent la vibrante péroraison de l'éloquent orateur. L'enquête, puis l'affichage du discours de M. Hémon, étaient successivement votés à une énorme majorité.

Où étaient, à ce moment-là, les amis de la *République française* et du *Journal des Débats* ?

Tous évanouis, disparus !

Leur verve, si abondamment dépensée contre M. Isambert, se trouvait subitement tarie en face de M. Hémon.

Le gouvernement lui-même crut devoir rester étranger à cet important débat.

Ce fut là une faute, que lui reproche un des journaux qui lui sont le plus attachés, l'*Evènement* :

« Il est regrettable, dit notre confrère, que le gouvernement n'ait pas trouvé le moyen, au milieu de tout cela, de dire un mot. M. Bourgeois, dimanche dernier, l'accusait de gouverner avec la droite. Cette affirmation fut encore, au centre de la séance d'hier, plusieurs fois répétée. M. Méline avait donc là une belle occasion de confondre ses adversaires et de raffermir la foi de ceux qui ne doutent point de lui. »

C'est encore un journal modéré, que ne désavouerait pas l'*Echo du Nord* lui-même, la *Patrie*, qui, par la plume de son rédacteur en chef, M. Barbézieux, donne à cette mémorable séance, sa véritable signification : « Le discours de M. Hémon, dit-il, est un des temps qu'il met en garde le pays et les électeurs contre les surprises des faux républicains, des faux *ralliés*, est un avertissement pour les hommes qui sont au pouvoir de s'orienter plus à gauche, de rompre tout pacte — s'il en ont jamais conclu — avec les ennemis de la République. »

C'est un des plus zélés ministériels de la presse parisienne qui s'adresse en ces termes au gouvernement de M. Méline.

Nous ne pouvons que nous associer à ce très explicite langage.

Georges ROBERT.

L'élection de Douai

Le *Douai Républicain* publie les intéressants renseignements suivants sur les manœuvres corruptrices qui ont assuré l'élection de M. des Rotours. Nous les soumettons aux méditations de l'*Echo du Nord* qui, après avoir soutenu la candidature de M. Lamirelle, défend aujourd'hui, avec non moins de conviction, son heureux et très riche concurrent :

Ce n'est certainement pas la valeur personnelle du candidat clérical — elle est nulle — qui lui a valu ces 8,000 voix.

Enlevez au baron sa fortune, évaluée à 22 millions : il ne trouverait certainement pas 2,000 suffrages dans la circonscription qui l'a nommé dans le Vexin d'or.

Ses pièces de cent sous, les rondelles de bière, les têtes de veau, ont été largement distribuées par les partisans de M. des Rotours. Cela a suffi pour séduire quelques milliers d'électeurs.

Les têtes de veau surtout ! Ce qu'on en a consommé pendant les 15 derniers jours de février. Cet effrayant ! Les bonnetiers du Nord et du Pas-de-Calais ont envoyé tout ce qu'elles avaient de disponible. En fin de compte, pour entraîner le feu sacré, on a dû s'adresser aux Halles de Paris.

Si un bataillon s'était produit, il y aurait vraisemblablement eu disette dans la capitale et les amis du baron eussent été obligés d'envoyer leurs commandes à l'étranger !

Aujourd'hui, tout est digéré, et les choses vont reprendre leur petit train-train, au grand désespoir du bra et citoyen que nous connaissons et qui, jusqu'à ce jour, bouffait, sans compter, cette mer de bonbonne.

Depuis quatre jours, nous avons reçu des cantons d'Arleux, de Marchiennes et d'Orchies des centaines de protestations indignées dans lesquelles nous correspondants relatent l'annulation des opérations électorales du 28 février.

Ce serait, certes, chose facile à obtenir de la Chambre. Mais à quoi bon

Les mêmes causes produiraient les mêmes effets. Les 12,000 de vous amènent encore une influence énorme sur le résultat du scrutin. Et M. des Rotours recommencerait sa majorité de 28 février.

Les 12,000 ? Ce qu'on pourrait avoir une réunion serait, par une nouvelle campagne électorale, de faire rentrer 150 à 200,000 francs dans la circulation. Cela n'en vaut point la peine.

Nous préférerons, nous, une autre solution :

Douai dispose de deux parquets : le parquet général et le parquet de la République, et nous avons tous les deux par des magistrats intègres et dévoués à nos institutions démocratiques.

Que M. le procureur général et M. le procureur de la République, avec les puissants moyens d'action dont ils disposent, prennent donc procéder minutieusement à des enquêtes judiciaires et qu'ils traînent impitoyablement devant les tribunaux tous ceux qui se sont rendus coupables d'actes de corruption.

Lorsqu'on aprendrait ainsi, dans la 2e circonscription de Douai, qu'il n'est pas permis impunément de corrompre les consciences et d'acheter les suffrages, peut-être la lutte redeviendrait elle plus égale pour les honnêtes gens.

Telle est, telle nous, la solution la plus pratique à donner aux événements qui, depuis plusieurs semaines, ont déshonoré la 2e circonscription de Douai, tel est le seul moyen d'en éviter le retour.

AU JOUR LE JOUR

LILLE
et le Quartier St-Sauveur

VII

Le bombardement de Lille par l'armée française avait été surtout terrible pour le quartier Saint-Sauveur « dont les maisons, dit un témoin oculaire (*Journal du Siège de Lille en 1667 par un citoyen contemporain*) furent battues avec violence et avec un très grand fracas. La plupart des habitants de ladite paroisse et une très grande partie de celle de Saint-Maurice, furent obligés d'abandonner leurs maisons et en emporter les plus précieux de leurs meubles. Les religieux et religieuses des ces quartiers, celles mêmes qui avaient fait vœu de cloître ont été obligés d'en faire de même et de se retirer auprès de leurs parents et amis pour éviter les coups de canon qui partaient leurs maisons et leurs couvents. »

Au milieu de cette conflagration, l'hôpital Saint-Sauveur, rempli de blessés, fut heureusement épargné et demeura presque seul debout dans les rues en ruines.

En rendant la place, le Magistrat de Lille imposa à Louis XIV, entr'autres conditions concernant les droits et privilèges de la ville deux articles spécialités à l'hôpital Saint-Sauveur.

Article 42. — Que les Chartres, titres, comptes, papiers et renseignements concernant la ville, domaines d'icelles et lesdits états et sièges de justice et police, demeurent en leur entier et autres communautés demeureront en leur entier, et seront régis, gouvernés et conservés par les officiers et aires du pays. »

Article 47. — Et retiendront les dites ville et chatellenie, et manants sandits sans aucune diffidence de qualité comme dit est, ainsi qui seront pareillement les eglises, chapelles, monts-de-piété et toutes les fondations, clôtures, *hôpitaux*, etc., tous leurs biens, meubles, immeubles, noms, actions, etc.

Louis XIV non-seulement signa les fières conditions de capitulation que lui présentait le Magistrat, mais jura solennellement à l'église St-Pierre de maintenir tous les privilèges de la Ville.

***

Vauban fut chargé de construire la Citadelle et les fortifications de la ville, agrandie pour la sixième fois. La population s'élevait alors à 45,000 habitants.

Louis XIV, la reine et le Dauphin, rendirent visite aux Lillois en 1670 (le 22 mai), entrant solennellement par la porte de Courtrai.

Le Roi passa la revue de la garnison sur la Plaine et sur la Grand'Place, traversa la rue des Malades où se trouvait exposé le plan en relief de la ville, contourna les fortifications jusqu'à la Porte des Malades et le soir assista à une fête merveilleuse où feux d'artifices et feu d'artifice dans le Jardin du Gouverneur à proximité de la porte de Fives.

L'agrandissement de l'enceinte fortifiée, qui ajoutait à la ville une surface de 61 hectares, *est lieu vers le Nord* : de la porte de la Barre à la porte de la Madeleine. Du côté de Saint-Sauveur, Vauban ne fit que construire le fort qui porte ce nom et reporter à l'extrémité de la rue de l'Abbiette (de Tourcoing) la porte de Fives.

En 1689 l'architecte Simon Vollant commença la construction de la porte de Paris, arc de triomphe majestueux unique en France qui fut achevé après deux années de travail.

***

En 1670, pour établir devant le fort l'esplanade aujourd'hui transformée en square, Louis XIV acheta à l'hôpital Saint-Sauveur vingt maisons qui lui appartenaient rue des Sahuteux.

Le service médical de l'hôpital avait été pendant quatre siècles des plus rudimentaires, si l'on s'en rapporte à un document qui indique que seulement en 1668 « fut attaché un médecin. Il en venait du dehors, mais Jeanne Berthe, épouse de Denis Herond, par son testament légua une somme de 3,000 francs placée en rentes sur le provincial des Jésuites, afin *qu'il y mit* à l'hôpital Saint-Sauveur *un médecin et un chirurgien ayant pour le service et assistance des pauvres malades et blessés.*

Quelques années plus tard un édit royal transférait à Saint-Sauveur toutes les anciennes fondations charitables, maladreries et léproseries abandonnées et tombant en ruines.

C'était : 1° la Maison Maison fondée en 1239 sur l'emplacement actuel de la gare Saint-Sauveur ainsi que nous l'avons dit au début de notre récit ; 2° la Maladrerie de Canteleu fondée en 1166 par Philippe-le-Bon ; 3° la Maladrerie du Pont-de-Marcq ; 4° l'hopital d'Annœing qui depuis plus de cent ans n'avait rien personne ; 5° l'Hôpital Comtesse fondé en 1236 par Jeanne dans une dépendance de son palais.

Suivant M. Houzé de l'Aulnoy et d'après les comptes des recettes et dépenses de l'hôpital ces revenus ont beaucoup une augmentation de revenu de 8.033 livres, somme considérable pour le temps et qui permit d'agrandir les salles destinées aux malades et même d'en créer une nouvelle par l'achat d'une maison rue Saint-Sauveur, abandonné par derrière au cimetière de ladite paroisse. Le 18 août 1699 la Prieure de l'hôpital, autorisée par le Magistrat, faisait achat aux Marguilliers de l'église St-Sauveur de trente-et-une verges de terrain dépendant du cimetière. La nouvelle salle fut ornée par Victor Henry, ingénieur et d'une façade monumentale front à la rue Saint-Sauveur. L'architecte reçut pour ce travail 866 livres parisis.

Les détails des dépenses conservés dans les archives des hospices, permettent de décrire l'intérieur de la nouvelle salle. Très élevée et construite en briques et en pierres de taille, elle communiquait avec l'ancienne partie de l'hôpital par une large porte (1). Un petit chœur (2) à usage de sacristie (3) y avait été annexée. Sur les panneaux intérieurs avaient été peintes les armes du Roi (4).

(1) Payé à la veuve Boupin pour avoir livré les gros clous servant de communication à la vieille salle, 52 florins (Archives des Hospices).

(2) A la veuve Boupin, pour avoir livré les grès pour l'érection de la nouvelle salle et du petit chœur y joignant, 268 livres.

(3) Payé à Pasquier Le Rouge, pour avoir blanchi la sacristie de la nouvelle salle, 4 florins.

(4) Payé à Nicolas Morel, pour avoir peint diverses armoiries des armes du Roi pour mettre à la nouvelle salle, 364 livres 6 sols.

La nouvelle salle, baptisée du nom de Saint-Croton, reçut vingt malades, le menuisier André Croton ayant touché « pour avoir livré vingt couches une somme de 1404 livres ». Le prix de 70 livres par couche est énorme mais on prétend que les lits étaient sculptés. Le travail avait dû être exécuté par Jean-François Godelive qui touchait 140 livres *8 sols d'un côté, 32 florins 4 patars de l'autre pour avoir en outre « travailé* de la sculpture au pignon de la nouvelle salle » et « pour avoir taillé les armes du roi dans la *nouvelle salle au-dessus du chœur.* » Ces armoiries existent encore à l'hôpital Saint-Sauveur. Un autre sculpteur, Jean-Jacques Vinant de Lesfère exécuta pour 34 florins, 25 chapitaux sculptés.

Enfin, un autre merveilleux payé 504 livres au sieur Franchomme, menuisier, et 150 livres à Pierre Bergaigne, peintre, avait été placé à l'extrémité de la salle et dans le chœur.

***

Vers la même époque, en 1686, notre quartier s'était enrichi également de deux écoles, l'une pour les garçons, fondée par Jean Longlar, chanoine de Seclin, l'autre pour les filles par Denis Franquet, prêtre de Saint-Maurice, installées rue de la Grande-Fosse (rue du Bourdeau). Elles étaient ouvertes quatre heures par jour, deux heures le matin, deux heures l'après-midi.

Paul ASSIGNION.

LE CLÉRICALISME
Voilà Pennemi

Le discours d'un député modéré

On sait qu'à une énorme majorité la Chambre a depuis peu décidé jeudi l'affichage dans toutes les communes de France du beau discours prononcé à la tribune par M. Hémon, député modéré du Finistère, à propos de l'élection de l'abbé Gayraud.

Nous regrettons que la longueur de cette allocution s'oppose à ce que nous la reproduisions *in-extenso* ; nous voulons cependant en reproduire les principaux passages, ceux relatifs à la campagne cléricale en général :

Pire qu'il y a vingt ans

En commençant, M. Hemon rappelle qu'il y a vingt ans, il était venu combattre à la tribune une élection qui avait eu une singulière résonnance alors celle d'aujourd'hui, mais en eut bien étonné les députés de 1877 si on avait pu à l'avance faire passer sous leurs yeux ce qui était de s'accomplir à Brest.

Car le régime du 16 Mai, si fécond en surprises, ne nous avait pas fait cette de nous montrer le clergé opérant tout seul. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur montre la puissante organisation du clergé se jetant dans la lutte, chacun à son poste depuis les professeurs du grand Séminaire jusqu'au plus minor vicaire.

A ma grande surprise, j'ai entendu soutenir qu'il n'y avait rien de nouveau dans cette élection. Eh quoi, tout cela n'est il pas nouveau, telle nouveauté que je ne pense point que nous en ait jamais eu semblable manifestation de l'action cléricale ?

Oui, je crois certain qu'il n'y a jamais eu de Chambre française, fût-elle une Chambre de l'Empire, fût-elle une Chambre de la Restauration, qui eût eu l'un oeil indifférent à l'action du clergé comme celle-là. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche et sur plusieurs bancs au centre.)

Adversaires hypocrites

Quant à nous, républicains du Finistère, nous y avons assisté sans trop nous émouvoir, nous nous sentant pas directement intéressés au résultat. Dans cette lutte qui a mis aux prises monarchistes et cléricaux, c'est bien le cas de dire que notre politique est celle de laisser faire, laisser passer, laisser aller, pour le droit de donner notre avis ? Au contraire !

Du côté des royalistes, nous voyons des adversaires avec les quels — ils le savent bien eux-mêmes — nous ne nous reconnaissons jamais. Mais ces adversaires livrent bataille à visage découvert, et nous ne demandons qu'à vider les différents politiques avec eux. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Nous avons avec confiance dans le bon droit notre cause pour ne pas craindre le jugement des électeurs.

Du côté clérical, c'est tout autre chose. Nous avons *sous souffert du cléricalisme pour le bien connaître*, et nous demeurons de toute notre énergie à la défense publique une puissance insaisissable qui, changeant de forme, changeant de programme selon les temps, allant du comte de Chambord au général Boulanger et du général Boulanger à M. Gayraud (Rires à gauche), reste au fond idéale à elle-même ; car à travers ces variétés de détail, il ne se dérobe pourtant de son danger notre avis ? Au contraire !

Du côté des royalistes, nous voyons des adversaires avec les quels — ils le savent bien eux-mêmes — nous ne nous reconnaissons jamais. Mais ces adversaires livrent bataille à visage découvert, et nous ne demandons qu'à vider les différents politiques avec eux. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Nous avons avec confiance dans le bon droit notre cause pour ne pas craindre le jugement des électeurs.

Du côté clérical, c'est tout autre chose. Nous avons *sous souffert du cléricalisme pour le bien connaître*, et nous demeurons de toute notre énergie à la défense publique une puissance insaisissable qui, changeant de forme, changeant de programme selon les temps, allant du comte de Chambord au général Boulanger et du général Boulanger à M. Gayraud (Rires à gauche), reste au fond idéale à elle-même ; car à travers ces variétés de détail, il ne se dérobe pourtant ne varie pas : c'est la domination universelle de l'Eglise, dans le petit cadre de la commune comme dans le grand cadre de l'Etat. (Applaudissements répétés à gauche, à l'extrême-gauche et sur plusieurs bancs au centre.)

Parlonsnous-moi du parler avec quelque vivacité ; *mais ce ne sera pas devoir beaucoup de ménagements* à cet esprit clérical dont tout l'effort vise à entretenir l'agitation et la discorde dans un département comme le nôtre, celui de tous peut être où la vie religieuse serait la plus intense et la plus pure.

M. Hémon affirme que le dessein secret de l'Eglise apparaît clairement dans l'élection de Brest ; le clergé cherche à établir sa domination, aussi bien dans le cadre modeste du village que dans celui beaucoup plus étendu de la politique. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche).

Dans le Finistère, pays essentiellement religieux, un électeur rencontre presque toujours qui ne demeure de choisir entre ses opinions politiques et ses opinions religieuses.

Dans les villages, on ne force souvent les sacrements à ceux qui votent pour les candidats républicains.

Le résultat de cette politique a été de créer dans les villages bretons un parti-pris de groupe qui *s'est résigné à rester exclu de l'église.*

Cependant par le fait même de son ministère le clergé n'est pas indépendant.

Les prêtres fonctionnaires

Ouvrez le Code pénal, monsieur l'abbé Gayraud, vous y trouverez le droit commun pour les prêtres; vous y trouverez des délits spéciaux exprès à leurs usages : troubles à l'exercice du culte, outrages aux ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions. Ce n'est pas le droit commun, cela ; qu'est-ce autre chose qu'un privilège ? Et les pénalités ne sont pas le jour la nuance : vous savez qu'on les applique chaque jour. (Très bien, très bien, à gauche.)

Eh bien, je ne sache pas qu'il y ait de droits, ni surtout de privilèges, qui les comportent certaines obligations. Et la première de toutes, n'est-ce pas de respecter la liberté des électeurs ? (Très bien, très bien, à gauche). Tant qu'il y aura des électeurs prêtres, ils seront assurément libres de leur voter en faveur des plus à leur en demander compte qu'au premier venu.

Mais s'ils prétendent user de leur ministère pour obtenir d'autres votes, la question change de face. C'est alors la candidature officielle qui entre en jeu et un genre de candidature, mille fois plus sûre de son effet dans les mains d'un pouvoir ecclésiastique, qui recrute les consciences et dispose des peines *temporelles, que dans les mains du pouvoir civil*, qui ne peut s'adresser qu'aux intérêts matériels.

Ralliés suspects

M. Gayraud se dit bon républicain, mais c'est un républicanisme qui prête quelque peu à penser. Il déclarait en effet qu'il n'était pas l'adversaire d'une révolution nouvelle parce qu'elle aggraverait les impôts.

Quant à moi, j'avoue que je ne me satisfais pas très rassuré sur les doctrines de la République le jour où je la savais dirigée par des hommes pour qui une révolution monarchique est une simple question de prix. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre. — Interruptions à droite).

Mais comment M. Gayraud n'a-t-il pas senti qu'il existe des causes plus profondes de séparation entre le cléricalisme et nous ! Lorsque les hommes de sa génération battaient pour l'établissement de la République, — et à travers quels périls, quelles angoisses, quelles épreuves cruelles, beaucoup d'entre vous s'en souviennent sans doute, — ce qu'ils entraient en elle, ce n'était pas une vaine formule, ce n'était pas seulement l'espoir des améliorations administratives ou sociales, c'était par dessus tout, une haute et pure idée jusqu'à présent inaspirable en non de la République : l'émancipation de l'esprit humain (Applaudissements prolongés à gauche, à l'extrême-gauche et sur divers bancs au centre).

L'esprit républicain et le Syllabus

Cette émancipation-là, voulez-vous me dire ce qu'en en fondent dans votre République, monsieur l'abbé Gayraud ? (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Car, au milieu de l'étrange assaisonnement de bien, non-conscrits, non-monarchistes, qu'aiment, sous nos yeux les non-républicains cléricaux, une seule chose se discerne clairement : c'est que, s'ils admettent la République, ils l'admettent — comment, dirai-je ? à corrections. (Très bien ! très bien ! et rires à gauche). Et tout il prétendent l'exporter, c'est justement ce qui nous rattache à elle : c'est l'esprit républicain ! (Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême-gauche et sur divers bancs au centre.)

Une fois l'œuvre d'exportation faite, on se demande quel corps sans âme il en restera !

Songez-vous bien, monsieur l'abbé Gayraud, qu'il y a derrière vous des journaux dont vous avez cité les noms et que vous vous faites honneur de ne pas répudier ? Demandez-leur, à ces journaux, quelle bannière ils déploient dans nos discussions publiques, voici moins d'un an. Oh ! c'est une bannière qui peu oublier, un peu déraisonnable, mais très parlante encore : c'est la bannière du *Syllabus* !

Le *Syllabus*, condamnation solennelle de toutes les institutions dont les mêmes mots sont fait leur existence ! (Applaudissements à gauche. à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.) Le *Syllabus*, condamnation du progrès, de la civilisation, ou plutôt condamnation de la liberté humaine elle même !

Etes-vous avec le *Syllabus* ? Soit ! gardez alors ses enseignements. Mais de quel droit, vous et les vôtres, vous dites-vous amis de démocrates et républicains ? Faut-il que ce soit mon cas que rappelle la sentence de l'Evangile : « On ne peut servir deux maîtres à la fois ! » (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs).

Messieurs, je ne crois pas tenir le langage d'un sectaire, mais simplement de l'homme de bon sens. (Très bien ! très bien ! à gauche).

M. Maurice Faure. — Et d'un bon républicain.

La République en danger.

Un régime a ses principes logiques et ne peut vivre que de ses principes. Quand vous prétendez être à la République cette raison de vivre, savez-le tout de suite : c'est sa mort que vous demandez. (Applaudissements à gauche, à l'extrême-gauche et sur plusieurs bancs au centre).

Le calcul est bon ; car il ne serait plus long ni difficile d'en finir avec elle. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs). Une République cléricale! une République coulée dans le moule du *Syllabus* ! je vous demande à vous-mêmes qui dure tiendrait à son existence?... Ce ne sont pas les ancien régime, ce sont pas les ancien régime, ce sont pas les ancien régime, ce